

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020 A 19H30

Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Philippe LEMOINE, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, M Christian CLEMENT, Véronique JORDY (à partir du n°2020-03-05), Nicolas MORIS, Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Mina EL RHARBI, Joëlle DIOT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie AUMER à M Philippe LEMOINE, M Jean-Michel LALLEMAND à M Didier PELOIS, Mme Coralynne PIAT à Mme Joëlle DIOT, Mme Valérie GUILLEMOT à Mme Corinne SCHRIVE

Absent : M Hervé PRICOT.

Jean-Pierre ABEL, Maire, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Mme Joëlle DIOT, à l'unanimité.*

DELIBERATION N° 2020-03-01 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16/12/2019

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 18 voix pour et 1 abstention (M Debana)

DELIBERATION N° 2020-03-02 - RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE TCM - AVIS DE LA COMMUNE

Lors de sa dernière réunion du 26 novembre 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté sept rapports d'évaluation financière concernant les points suivants :

1. Ajustement de l'attribution de compensation fiscale de la commune de Lavau.
2. Evaluation complémentaire de la restitution de la compétence « Animation sportive en faveur de la jeunesse » à la commune de Fontvannes.
3. Modification du régime spécial de versement de fiscalité professionnelle d'origine éolienne.
4. Soutien financier aux clubs sportifs de haut niveau. Transfert à Troyes Champagne Métropole des subventions communales du club Rosières Saint-Julien Handball.
5. Transfert par la commune de Troyes du service vélo station.
6. Transfert par la commune de Troyes du camping municipal.
7. Transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020.

La commune émet un avis favorable aux conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Troyes Champagne Métropole.

Question de Mme Coudié : y a-t-il une incidence financière pour notre commune ?

Réponse de M le Maire : non, aucune, à part pour la compétence eau potable, obligatoire au 01 01 2020.

Le rapport n'appelle pas d'autre observation et est adopté à la majorité de 17 voix pour, 1 voix contre (M Debana) et 1 abstention (Mme Coudié)

DELIBERATION N° 2020-03-03 - ACCUEIL DE LOISIRS-CANTINE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Résultat de la consultation concernant le lot n°10 « chauffage-ventilation-plomberie » concernant les travaux de construction d'un accueil de loisirs et d'une cantine scolaire aux Noës-près-Troyes : entreprise MASSON, pour un montant de travaux HT de 313 516.87 €, ce qui porte le total de l'ensemble des lots retenus à 2 032 506.26 €. Accord de signature au maire.

Question de M Debana : est-ce que je peux savoir combien notre commune a emprunté ?

Réponse de M le Maire : comme nous l'avons déjà évoqué et comme nous l'avons voté lors d'une séance précédente, la commune a contracté un prêt relais de 70 000 € ainsi qu'un prêt de 1 800 000 €. Il s'agit là d'un montant maximum nous permettant d'avoir la trésorerie nécessaire au paiement des premières factures. Il sera recalculé, en diminution, en fonction des dates d'encaissement des différentes subventions attendues.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.

DELIBERATION N° 2020-03-04 - ACQUISITION DU STUDIO PASTEUR PROPRIETE DE TROYES HABITAT

La ville des Noës s'est rapprochée de l'office HLM afin de savoir s'il accepterait de lui vendre le studio Pasteur pour l'euro symbolique, ce que le bureau de Troyes Habitat a accepté.

Question de M Debana : pourquoi Troyes Habitat ne veut pas faire des travaux et pourquoi la commune les ferait ?
Réponse de M le Maire : il faudrait demander à Troyes Habitat. La commune, elle, n'a pas souhaité sa démolition et préfère le réhabiliter pour une utilisation ultérieure.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 18 voix pour et 1 contre (M Debana)

DELIBERATION N° 2020-03-05 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - MODIFICATION DU REGLEMENT ET DE LA GRILLE TARIFAIRE

Règlement article 10 Ancienne rédaction : « Les élèves doivent s'acquitter du paiement des cotisations au début de chaque année de cours. »

Nouvelle rédaction : « Les élèves doivent s'acquitter du paiement des cotisations au début de chaque année de cours ou, en cours d'année, au moment de leur inscription et pour les mois restant à courir. »

Nouvelle grille des tarifs de l'école municipale de musique, pour les familles des Noës et les familles extérieures, comme suit, et applicable immédiatement :

Activité	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant	Tarif 3 ^{ème} enfant	Tarif enfants hors commune
TARIF POUR LA SAISON COMPLETE – en euros -				
Éveil et Initiation Musicale 5 à 7 ans	90	80	70	150
Formation Musicale 8 ans et +	100	90	80	160
TARIF MOIS POUR INSCRIPTION EN COURS DE SAISON – en euros -				
Éveil et Initiation Musicale 5 à 7 ans	9	8	7	15
Formation Musicale 8 ans et +	10	9	8	16

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

DELIBERATION N° 2020-03-06 - SEJOUR D'ETE POUR 30 JEUNES - ADOPTION DES TARIFS

La ville des Noës souhaite proposer à 30 jeunes de la commune un séjour nature et aventure à Vallorcine -1 300 m- dans la vallée de Chamonix, en Haute Savoie, du vendredi 24 juillet au vendredi 31 juillet 2020. Ce séjour concerne la tranche d'âge : 9 – 14 ans.

Le prix global du séjour : 14 022,20 € (hors surcoût salarial éventuel et imprévus)

Le prix par jeune : 466,40 € (14 022,20 € / 30)

Une fois diverses participations déduites (CAF, Agence Nationale pour la cohésion des territoires, Conseil Département et Ville des Noës, les participations familiales, payables éventuellement en 4 fois, sont les suivantes :

CODE	Coût familles
1	97,92 €
2	113,84 €
3	147,84 €
4	177,44 €
SANS CODE	291,60 €
SANS CODE	307,60 €

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.

DELIBERATION N° 2020-03-07 - BUDGET COMMUNAL - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		761 878,01	62 040,62		62 040,62	761 878,01
Opérations de l'exercice	2 828 635,90	3 026 395,67	1 004 102,95	1 366 043,21	3 832 738,85	4 392 438,88
TOTAUX	2 828 635,90	3 788 273,68	1 066 143,57	1 366 043,21	3 894 779,47	5 154 316,89
Résultat de clôture		959 637,78		299 899,64		1 259 537,42
TOTAUX CUMULES		959 637,78		299 899,64		1 259 537,42
RÉSULTATS DÉFINITIFS		959 637,78		299 899,64		1 259 537,42

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour (le maire ne prenant pas part au vote)

DELIBERATION N° 2020-03-08 - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	/
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	491 096,40
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	308 561,61
EXCEDENT DES RESTES A REALISER	
DEFICIT	
DEFICIT DES RESTES A REALISER	
A) EXCEDENT AU 31/12/2019	959 637,78
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	959 637,78
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	217 000,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	742 637,78
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	/
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	/
Déficit résiduel à reporter - budget 2019	/
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	/
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 19 voix pour et 1 abstention (M Debana)

DELIBERATION N° 2020-03-09 - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020 - EQUILIBRE FINANCIER

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS RÉELLES			OPERATIONS REELLES		
CHAP.	LIBELLES	CRÉDITS 2020	CHAP.	LIBELLES	CRÉDITS 2020
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	95 000,00	001	EXCÈDENT D'INVESTISSEMENT	299 899,00
70	PROD. DES SERVICES & DU DOMAINE	105 000,00	10	EXCEDENTS DE FONCT.CAPITALISES	262 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 380 550,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 941 984,00
74	DOTATIONS-SUBVENTIONS & PARTICIP.	1 316 000,00	16	EMPRUNTS	1 620 000,00
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	45 000,00	27	CREANCES C.C.A.S.	9 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	TOTAL OPERATIONS REELLES		4 132 883,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 941 550,00	OPERATIONS D'ORDRE		
OPERATIONS D'ORDRE			040	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS (article 28)	40 000,00
002	RESULT.FONCT. EXERCICE 2019 (959 637 - 217 000 (excédents capitalisés))	742 637,00	021	VIREMENT SECT. FONCTIONNEMENT	274 124,00
042	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	50 000,00	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		314 124,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		792 637,00	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		314 124,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 734 187,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 447 007,00

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
CHAP.	LIBELLES	CREDITS 2020	CHAP.	LIBELLES	CREDITS 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	890 500,00	001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 700 000,00	022	DEPENSES IMPREVUES	200 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	200 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	260 000,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	170 006,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	139 207,00
66	CHARGES FINANCIERES	25 500,00	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 699 800,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 201,00	26	CREANCES RATTACHEES A DES PAPER PARTICIPATIONS	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 128 207,00	TOTAL OPERATIONS REELLES		4 397 007,00
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	274 124,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	50 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (articles 675-676-6811-6812)	40 000,00	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		50 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (AUTOFINANCEMENT)		314 124,00	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 447 007,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 442 331,00			

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 19 voix pour et 1 abstention (M Debana)

DELIBERATION N° 2020-03-10 - FISCALITE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Les taux de la fiscalité n'augmenteront pas en 2020. Ils sont maintenus comme suit :

Taxe d'Habitation :	18,35 %
Foncier Bâti :	25,42 %
Foncier Non Bâti :	69,69 %

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 20 voix pour.